

2<sup>ème</sup> année de Master - Mention « Droit pénal et sciences criminelles »  
Parcours « Droit pénal approfondi »  
Enseignements et contrôle des connaissances : 2026-2028

Version du 25/02/2026

		Volume horaire de l'année (h) :				Entre	310,00
						Et	340,00
Premier semestre		Volume horaire du semestre :				Entre	170,00
						Et	190,00
						ECTS :	30
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
<b>UE obligatoires - Approfondissement du droit pénal et de la procédure pénale</b>							
UE 1.1.1 : Droit pénal général		20,00		40	4	Ecrit	5h
UE 1.1.2 : Procédure pénale approfondie		20,00		30	3	Ecrit	3h
UE 1.1.3 : Droit de la peine		20,00		20	2	Oral	15min
UE 1.1.4 : Droit pénal constitutionnel		10,00		10	1	Oral	15min
UE 1.1.5 : Grand oral de droit criminel portant sur les quatre matières ci-dessus				30	3	Oral	30min
<b>UE obligatoires - Recherche en droit pénal et procédure pénale</b>							
UE 1.2.1 : Direction d'études et de recherches (exposé-discussion)		30,00	100		10		
UE 1.2.2 : Directions d'études et de recherche (études de dossiers)		10,00					
<b>UE optionnelles - Ouverture</b>							
<b>3 UE à choisir parmi</b>							
UE 1.3.1 : Droit des obligations et des biens		25,00		20	2	Oral	15min
UE 1.3.2 : Procédure civile approfondie		25,00		20	2	Oral	15min
UE 1.3.3 : Histoire des professions judiciaires		25,00		20	2	Oral	15min
UE 1.3.4 : Philosophie du droit		20,00		20	2	Oral	15min
UE 1.3.5 : Criminologie		20,00		20	2	Oral	15min
UE 1.3.6 : Droit international et européen des droits de l'homme		15,00	20		2		
<b>UE optionnelles - Langues</b>							
<b>1 UE à choisir parmi</b>							
UE 1.4.1 : Anglais		15,00	10		1		
UE 1.4.2 : Allemand		15,00	10		1		
UE 1.4.3 : Espagnol		15,00	10		1		
<b>UE facultatives**</b>							
UE 1.5.1 : Informatique documentaire		6,00	10		1		
UE 1.5.2 : Stage			10		1		
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre*							
<b>Total du semestre sur</b>		<b>300</b>	<b>Capitalisation du semestre à partir de</b>		<b>150</b>	<b>points</b>	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :				Entre	140,00
						Et	150,00
						ECTS :	30
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
<b>UE obligatoires - Approfondissement du droit pénal et de la procédure pénale</b>							
UE 2.1.1 : Droit pénal spécial		20,00		40	4	Ecrit	5h
UE 2.1.2 : Droit pénal international		20,00		30	3	Ecrit	3h
UE 2.1.3 : Droit pénal européen		20,00		20	2	Oral	15min
UE 2.1.4 : Droit pénal des affaires		20,00		20	2	Oral	15 min
UE 2.1.5 : Droit pénal de l'environnement		20,00		20	2	Oral	15 min
UE 2.1.6 : Grand oral portant sur les cinq matières ci-dessus				40	4	Oral	30min
<b>UE obligatoires - Recherche en droit et procédure pénale</b>							
UE 2.2.1 : Direction d'études et de recherches (mémoire)		10,00	100		10	Ecrit et oral	30min
<b>UE optionnelles - Ouverture</b>							
<b>1 UE à choisir parmi</b>							
UE 2.3.1 : Droit processuel		20,00		20	2	Oral	15min
UE 2.3.2 : Histoire du droit de la peine		25,00		20	2	Oral	15min
UE 2.3.3 : Philosophie et doctrines pénales		21,00		20	2	Oral	15min
UE 2.3.4 : Libertés fondamentales		15,00	20		2		
<b>UE optionnelles - Langues</b>							
<b>1 UE à choisir parmi</b>							
UE 2.3.1 : Anglais		15,00	10		1		
UE 2.3.2 : Allemand		15,00	10		1		
UE 2.3.3 : Espagnol		15,00	10		1		
Points Bonus Atelier Clinique du droit (de 1 à 10) A rajouter au total du semestre*							
Points Bonus Semaine de droit pénal comparé (conférence, colloque) (1 à 10). A rajouter au total du semestre*							
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre*							
<b>Total du semestre sur</b>		<b>300</b>	<b>Capitalisation du semestre à partir de</b>		<b>150</b>	<b>points</b>	
<b>Compétences facultatives**</b>							
Stage facultatif					10	1	Rapport de stage

\* Les points bonus peuvent être attribués à l'étudiant qui suit assidument cette matière tout au long de l'année.

\*\* Les notes et résultats des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre, de l'année ni du diplôme. Ils figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.